

Mouvement 2019 : décryptage des éventuelles demandes à formuler avant la saisie des vœux

SNUipp FSU 54

Attention : si vous devez (parce que vous n'êtes pas titulaire de votre poste) ou que vous envisagez de participer au mouvement cette année, quelques règles sont à respecter.

La circulaire du mouvement est parue le 8 février sur le PIAL (Ressources humaines > mouvement). Celle-ci précise notamment les délais impératifs à respecter pour certaines situations.

Dans tous ces cas (sauf carte scolaire), vous devez adresser un mail depuis votre adresse professionnelle (pensez à mettre un accusé de réception) à l'adresse suivante: clemence.lang@ac-nancy-metz.fr.

QUI EST CONCERNÉ ?	CONDITIONS REQUISES	DOCUMENTS À FOURNIR	BONIFICATION	OÙ TROUVER L'INFO	DATE LIMITE DE DÉPÔT
Je suis concerné par une éventuelle fermeture de classe	Dernier adjoint arrivé sur l'école. En cas d'égalité, le discriminant est l'AGS.	Aucun, c'est l'administration qui s'occupe de tout. Le directeur d'école recevra un mail précisant qui est le dernier arrivé.	Automatique : 15 points sur poste équivalent dans la circonscription et dans les circonscriptions limitrophes <i>Attention : cela entraîne obligatoirement la saisie d'un vœu large lors du 2ème écran</i> NOUVEAU	Annexe départementale n°1 et n°2	
Mon école est concernée par une fermeture de classe : je ne suis pas le dernier arrivé mais je souhaite partir	Le dernier collègue arrivé et moi sommes d'accord pour que je parte à sa place et que je reçoive les 15 points de bonification.	Ecrire une lettre conjointement via la boîte mail de l'école (avec accusé de réception).	15 points sur poste équivalent dans la circonscription et dans les circonscriptions limitrophes <i>Attention : cela entraîne obligatoirement la saisie d'un vœu large lors du 2ème écran</i> NOUVEAU		Dès que possible et avant mi-mars. Parution de l'arrêté de carte scolaire après le 7 mars.

Je suis reconnu RQTH et je suis BOE (ou mon conjoint). Mon enfant souffre d'un handicap ou d'une maladie grave. Je souhaite obtenir une priorité médicale .	Reconnaissance de la RQTH	Attestation de décision RQTH Fiche de renseignement (sur PIAL) Lettre motivée Certificat médical destiné au médecin de prévention	Prise en compte du handicap et des raisons médicales graves Priorité absolue sur le mouvement si le médecin a coché « situation prioritaire ».	Circulaire du 12 décembre 2018 (PIAL) Et Annexe départementale n°1 et n°2	21 janvier 2019
Je souhaite un rapprochement de conjoint.e ou de concubin.e avec enfant à charge NOUVEAU	Mariage ou PACS datant au plus tard du 1/9/18 Ou Enfant à charge (ou à naître) de moins de 18 ans au 31/12/18. 100km de distance minimum entre mon affectation et le lieu de travail du conjoint	Mail de demande, avec pièces justificatives de la situation familiale et de la résidence professionnelle (ou Pôle emploi) du conjoint.	4 points valables sur la circonscription du lieu de résidence professionnelle du conjoint.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je souhaite un rapprochement de mon ex conjoint avec lequel nous avons l'autorité parentale partagée NOUVEAU	En cas de garde alternée, garde partagée et droit de visite de l'enfant. 100km de distance entre mon affectation et le lieu de travail du conjoint	Mail de demande, avec pièces justificatives de l'autorité parentale conjointe et de la résidence professionnelle (ou Pôle emploi) du détenteur de l'autorité parentale conjointe	5 points valables sur la circonscription du lieu de résidence professionnelle de l'ex conjoint.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je travaille sur une école de la circonscription de Briey ou Longwy 1 ou Longwy 2	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs (dont l'année en cours), même sur poste fractionné, au moins 50% hebdo (suspension mais pas interruption si congé maladie à l'année,	Mail de demande, avec récapitulatif des postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points géographiques : 1 point par an (sauf PES 2013-2014 : 0,75 point pour la 1 ^{ère} année) Total de 1.5 à 5 points	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019

	congé parental, congé de formation).				
Je travaille dans une école en REP ou REP+	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs, même sur postes fractionnés (suspension mais pas interruption si congé maladie à l'année, congé parental, congé de formation).	Mail de demande, avec récapitulatif des postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Points REP proratisables pour postes fractionnés partiellement en REP. De 0,25 à 1 point par an . Total : de 0,75 à 5 points.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je travaille en EREA ou en ITEP NOUVEAU	Y travailler depuis au moins 3 ans consécutifs	Mail de demande, avec récapitulatif des postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	1 point par an Total : de 3 à 5 points valable sur poste spécialisé ou adjoint.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je suis directeur d'école (de 2 classes et +)	Être directeur depuis au moins 3 années consécutives sur la même école (ou faisant fonction et sur liste d'aptitude).	Mail de demande, avec récapitulatif des postes occupés qui donnent droit aux points concernés.	Prise en compte de l'expérience et des compétences des directeurs d'école. 1 point par an . Total de 3 à 5 points valables uniquement sur des postes de direction.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je fais l'intérim de direction dans une école dont le poste de direction était vacant à l'issue des 1 ^{er} et 2 ^{ème} mouvements 2017	Etre inscrit sur la liste d'aptitude. Ecoles : voir la liste des 13 écoles concernées sur l'annexe 1 (page 4).	Demande par mail	Priorité sur le poste	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je souhaite rester sur mon poste dans le Pays Haut que j'occupe à titre provisoire.	J'ai obtenu un poste non spécialisé resté vacant à l'issue de la 1 ^{ère} phase 2018 sur Longwy 1 ou 2 ou Briey.	Aucun poste n'est resté vacant en 2018.	Priorité sur le poste et nomination à titre définitif.	Annexe départementale n°1 et n°2	

Je suis TRS et l'intégralité de mes fractions ont été modifiées en 2018-2019 par rapport à 2017-2018		mail en précisant la situation à clemence.lang@ac-nancy-metz.fr avec copie à l'IEN pour avis.	De 1 à 5 points selon durée sur le poste.	Annexe départementale n°1 et n°2	1 mars 2019
Je suis intéressé par un poste à profil Postes à profil : CPC, CPD, enseignants référents, CDOEASD, handiscol, SESSAD autisme, UEMA, AJES, REM, dispositifs relais, STEMOI, hôpital de jour, CPN, pôle MDPH, bilingue LSF, prison, ERUN, direction avec décharge complète, scolarisation enfants du voyage, UPE2A Postes spécifiques REP et REP+ : directeur d'école en REP et REP+, coordonnateur REP ou REP+, professeur référent du programme REP+ Postes spécifiques écoles immersion : Postes anglais Jean Jaurès, Montet ou Placieux à Nancy Brabois Vandoeuvre, Postes allemand Stanislas Nancy et Lay ST Christophe	Diplôme requis pour certains postes (CAFIPEMF ou CAPASH), ou Liste d'aptitude direction, ou rien Attention : si vous êtes intéressé, il faut postuler en février sans savoir si le poste sera vacant lors du mouvement !	Lettre de motivation à la personne indiquée dans la circulaire. Passage devant une commission départementale (qui mettra un avis très favorable / favorable ou défavorable) ou un entretien avec l'IEN concerné.	Si un seul avis TF : c'est lui qui a le poste Si plusieurs avis TF : le plus fort barème a le poste Si aucun avis TF et que des avis F : le plus fort barème a le poste	Circulaire départementale du 4 décembre 2018	17 décembre 2018
Je souhaite postuler sur un poste à contrainte particulière (38 postes concernés) : EDM, SAPAD, enfants hospitalisés, ULIS 2,	Pour certains CAPA-SH ou liste aptitude direction, pour d'autre rien	Compléter et signer la fiche de poste correspondante et la renvoyer à la DSDEN		Annexe départementale n°3 : postes à contraintes particulières	5 avril 2019

IME, ITEP, CMPP, PDMQDC, direction école CHAM...		pendant la période de saisie des vœux			
Je reformule le même vœu 1 chaque année NOUVEAU	Mon vœu 1 n'est pas satisfait au mouvement 2019	Démarche à faire l'an prochain, pour le mouvement 2020. Cette année, réfléchir à son vœu 1 dans cette optique.	Sera déterminé l'an prochain.	Annexe départementale n°1 et n°2	
Un enfant non connu des services va naître avant le 1 ^{er} septembre 2019 dans mon foyer.		Envoyer acte de naissance ou certificat de grossesse à la DSDEN.	1 point par enfant.	Circulaire et annexe départementale n°1	15 avril 2019
Je souhaite postuler son un poste ULIS collège ULIS LP Enseignant Référent Handica	CAPPEI	Postuler et fournir un CV et lettre de motivation à la DPE (Rectorat)	Attention : il s'agit d'un mouvement inter-degré qui est prioritaire sur le mouvement départemental	Circulaire académique sur PIAL parue le 25 février	15 mars 2019

Toutes les demandes seront étudiées et validées en CAPD le 25 mars en présence de vos élus SNUipp-FSU 54.

Pour le mouvement :

- ✓ **Pour que mes bonifications éventuelles soient bien prises en compte, j'envoie un mail récapitulatif au SNUipp avant le 16 mars.**
- ✓ **Je vérifie les éléments de mon barème dans I prof : AGS, enfants à charge, diplômes, rang concours académique pour les stagiaires et je signale les erreurs à la DSDEN au plus tard le 28 février. Voir circulaire du 17 janvier 2019.**

La publication des postes paraîtra fin mars.

La période saisie des vœux se déroulera du 1er au 14 avril sur le serveur SIAM (i prof).

Document réalisé par le SNUipp FSU 54. Lisez les circulaires départementales pour avoir les informations exhaustives.

